



Paris, le 10 avril 2013

ADS-ATESAT : Duflot à la manœuvre : Plan social pour 5081 agents !

Dans le cadre d'une série de réunions bilatérales, le nouveau directeur-adjoint du cabinet de la ministre de l'Égalité des territoires, et son conseiller social ont reçu une délégation de la FEETS-FO et de ses Syndicats nationaux pour ... confirmer la perspective d'abandon, par l'État, de missions d'ADS et d'ATESAT.

Compte tenu de la déshumanisation d'un processus basé exclusivement, comme nous allons le voir, sur une approche strictement budgétaire, les nombres que nous utiliserons ici ne sont pas d'anonymes ETP, mais leur conversion en nombre d'AGENTS concernés...

Car ne l'oublions pas, derrière un ETP se cache plus d'une femme ou d'un homme (le Bilan -dit- social nous donne la clé de conversion à l'échelle du ministère : 1 ETP = 1,28 agent !).

Un objectif à ce jour indéfini...

En introduction nous n'avons pas manqué de souligner le jeu de cache-cache auquel se livrent les pouvoirs publics et notamment les manœuvres dont nous avons eu connaissance de l'intervention du METL pour que le Premier ministre ne réponde pas au courrier intersyndical du 18 décembre 2012.

Nos interlocuteurs ont nié toute intervention du ministère en ce sens.

Ils ont nié également toute dissimulation, nous renvoyant aux engagements de campagne du Président de la République (redéploiement de 60 000 emplois vers l'éducation nationale, la justice et la police) et aux annonces qui en ont suivi.

Il est vrai que le candidat ne s'était pas vanté du fait qu'il découperait feu le MEDDTL en deux -le MEDDE et le METL- pour faciliter les ventes à la découpe ultérieures.

**Au ministère de l'Écologie de privatiser (les routes) ou d'agencifier (VNF et le CEREMA)...
...au ministère de l'Égalité des territoires d'abandonner les collectivités (ADS et ATESAT).**

...juste une « trajectoire » !

Les représentants de la ministre souhaitent relativiser la portée des abandons en précisant que :

- concernant l'ADS, l'État n'abandonnera « que » les missions exercées pour le compte des communes et conservera ses missions propres ... mais est encore dans l'incapacité de dire à combien d'emplois correspondront les missions « résiduelles »,
- concernant l'ATESAT, nos interlocuteurs vont jusqu'à nous assurer qu'avec des effectifs en réduction, la ministre a fait le choix d'abandonner des missions pour éviter les surcharges de travail (et donc assurer le bien-être des agents (sic !)) et, comme pour ce qui précède, sans donner la moindre précision sur le périmètre - qui sera circonscrit aux seules « opérations complexes » - et encore moins le nombre d'emplois résiduels à terme.

Rien n'est dit donc quant au nombre de postes à supprimer à terme, ni à quel rythme annuel.

En attendant, on supprime quand même dès 2013 !

Le [tableau remis le 18 février dernier](#) fait apparaître que ce sont pour l'ATESAT 457 ETP (soit 470 agents) et pour l'ADS 253,7 ETP (soit 261 agents) dont les postes seront supprimés dès cette année. Et combien en 2014 et 2015 (puisque nous sommes sur des budgets triennaux) ?

Nos interlocuteurs ne le savent pas (ou ne veulent pas le dire...).

Seul élément avoué, si 470 + 261, soit 731 agents concernés en 2013, le nombre des « départs naturels » (mutations, décès, etc...) ne devrait pas dépasser le chiffre de 130 !

Il y a donc plus de 600 agents à dégager en 2013 dans les DDT-M !

Mais comment faire ?

Il est très vite apparu que c'est la question suivante qui avait motivé le cabinet de Mme. Duflot pour nous rencontrer : « *A raison de 600 emplois nets supprimés (donc en plus des départs "naturels"), comment redéployer les agents sachant que tous les autres programmes du ministère sont, eux aussi en berne ?* ».

Le directeur-adjoint du Cabinet nous a présenté tout d'abord les droits individuels des agents :

1. absence de mobilité géographique contrainte **en dehors des fermetures de sites**,
2. priorité de mobilité aux **agents dont le poste est supprimé**,
3. mobilités favorisées **vers les autres ministères et les collectivités locales**.

Cette série de droits individuels ressemble de loin aux principes de prépositionnement mis en œuvre à chaque fois qu'un service a été restructuré tout au long de la précédente législature (depuis le transfert des routes aux collectivités jusqu'au plus récent transfert des Services de navigation).

Mais, à y regarder de plus près, ces « garanties individuelles » n'en sont plus :

1. la mobilité contrainte est prévue ... de même que la « **fermeture de sites** »,
2. la suppression de postes est devenue un principe "de base",
3. les redéploiements ne pourront plus se faire en interne : il faudra donc partir !

Ministère recherche ... accompagnateurs !

Bien évidemment, la FEETS-FO a rappelé à ses interlocuteurs qu'elle continuera à combattre ces projets par tous les moyens et ne les accompagnera pas dans leur sinistre besoin.

Faisant observer qu'il aura fallu attendre l'arrivée de ce gouvernement pour que l'on passe d'un processus d'incessantes restructurations à un véritable Plan social ministériel, le représentant de la DRH ira même jusqu'à évoquer la faculté qu'aurait eu l'État de prendre une « **Loi de dégage ment des cadres** » pour témoigner, au contraire, des bonnes intentions de Mme. Duflot...

Pour FO, ce processus ressemble pourtant désormais bel et bien à un plan social d'entreprise (et non plus à un processus de redéploiements) avec quelques règles nationales et la « basse besoin » confiée aux directeurs départementaux ... quand ce n'est aux préfets.

Or dans le cadre d'un plan social, les salariés du secteur privé bénéficient de garanties collectives que l'État ne voudrait même pas apporter à ses propres agents dans une situation comparable...

A commencer par la présentation de son projet dans sa globalité (nombre, liste des postes supprimés et leur échéances, postes prévus pour des redéploiements, mesures de départ anticipé, etc...).

Mais le ministère n'a pas de projet, juste une commande budgétaire !

Il n'a même pas réalisé d'étude d'impact qu'il commence déjà à tailler dans les moyens...

Et même si M. de la Palisse n'a - à ce qu'on dit - fait ni l'ENA ni Polytechnique, il rappellerait à juste titre que c'est pourtant par le début qu'il faut toujours tout commencer...

Un étude d'impact permettrait par exemple, au-delà des formules à l'emporte-pièces, de définir ce que pourrait être ladite future ingénierie de solidarité, en commençant par définir ce que sont ces fameux « *projets complexes* » (dont tout le monde parle mais que personne n'a, jusqu'à présent, été en mesure de clarifier !).

De la même façon, alors que nos interlocuteurs nous disent que le portage des politiques publiques ne relève pas forcément de l'État (re-sic !), encore faudrait-il que le ministère pointe celles sur lesquelles il compte réellement continuer à être présent. Ne serait-ce que pour éviter, dans sa chasse erratique à l'ETP sortant, de laisser partir les compétences opérationnelles qu'il souhaitera garder pour les mettre au service des collectivités.

Dernier signe d'impréparation ministérielle : alors que ce plan social qui ne dit pas son nom est nécessité pour créer des emplois dans les ministères prioritaires, nos interlocuteurs n'ont visiblement pas demandé à ces derniers qu'un certain nombre de postes y soient réservés pour accueillir les agents qui, chassés du METL, pourraient souhaiter aller goûter par exemple aux cycles de travail de ministères tels que celui de l'Éducation nationale...

Tout cela cumulé, FRANCE TELECOM n'est pas loin ! Alors quand on sait comment s'est passée et à quoi a abouti la restructuration de cet opérateur public, il y a fort à craindre pour les agents du METL. D'autant plus que, si les méthodes adoptées sont les mêmes, les moyens d'accompagnement de ce plan social n'auront rien à voir...

FORCE OUVRIERE dénonce ce comportement « d'employeur voyou »

**et luttera contre afin de préserver les droits
et sauvegarder les conditions de travail et la santé des agents !**